



Sur les 379 membres inscrits, 262 résident à Corsier, précise **Mme S. Hassan**. Les habitants de CoHerAn bénéficient d'un tarif légèrement préférentiel (adulte individuel : Fr. 200.-/an pour CoHerAn, et Fr. 250.-/an hors CoHerAn). Les tarifs sont dégressifs (les couples, y compris les non-résidents, paient un peu moins cher). La cotisation pour les juniors (8-15 ans) s'élève entre Fr. 60.- et Fr. 80, puis passe à Fr. 100.- pour les 15-25 ans. Les jeunes de CoHerAn bénéficient eux aussi d'un tarif légèrement préférentiel.

Les cotisations n'ont pas été augmentées pendant le Covid-19 ; elles n'ont pas été augmentées cette année et ne le seront pas l'année prochaine. Des réductions ont été accordées en 2020, et le club n'a pas demandé de subvention spéciale pour la perte consécutive. La trésorerie du TC Corsier a toujours été saine. Le club a investi Fr. 35'000.- pour le club house, plus environ Fr. 40'000.- pour finir les aménagements extérieurs et intérieurs. Le budget total dépend des années. Les cours dispensés aux juniors financent les professeurs et le matériel.

**M. A. Linder** ajoute que le tapis du court No 4 nécessite une réfection (remplacement tous les 10 ans).

– Quel est le budget de fonctionnement du TC Corsier, hormis ces dépenses extraordinaires ?

Chaque réfection de terrain coûte entre Fr. 25'000.- et Fr. 30'000.- précise **Mme S. Hassan**. C'est très souvent le club qui a payé celles-ci, jusqu'à présent. Avec tous les investissements consentis, le TC Corsier aimerait bien une participation de la commune. Car il est nécessaire de donner une qualité de vie et de terrains à ce nombre croissant de monde.

Entre les charges (environ Fr. 130'000.-) et les revenus, le résultat budgétaire est estimé à Fr. 10'000.-, ajoute **M. Ch. Maure**.

– En dehors de ces frais exceptionnels, des réserves ont-elles été constituées dans le budget du TC Corsier pour la réfection du court No 4 ?

**Mme S. Hassan** souligne qu'il ne s'agit pas de frais exceptionnels ; ils sont récurrents et cela fait des années que le club les finance lui-même.

Ces dépenses figureront sous une ligne budgétaire « travaux exceptionnels et sécuritaires », précise **M. Ch. Maure**.

– Peut-on aujourd'hui jouer en sécurité sur le court No 4 ?

Les joueurs peuvent à tout moment se tordre la cheville à cause des trous, indique **M. A. Linder**.

– Ce terrain est de ce fait beaucoup moins utilisé que les autres ?

Mais tout de même utilisé, confirme **M. A. Linder** en soulignant le fait que les trois autres courts sont sur occupés, vu le nombre de membres.

C'est la même chose pour la partie située devant le mur, ajoute **Mme S. Hassan**. Ce mur est accessible à tous et le TC Corsier a toujours essayé de le maintenir en état. Mais des trous se sont formés, car cela fait très longtemps que cette zone n'a pas été rénovée.

– Le TC Corsier a-t-il sollicité une participation financière auprès des communes de résidence de ses juniors ? Car celles-ci allouent des subventions aux clubs où sont inscrits les enfants.

Ces demandes ne sont-elles pas faites par la mairie ? s'enquiert **Mme S. Hassan** qui ne connaissait pas ce système.

Prenant l'exemple de Corsier, **M. F. Jaccard** explique que les clubs hors Corsier auxquels sont inscrits de jeunes Corsiérois sollicitent la commune qui leur alloue une subvention sur la base du nombre d'enfants.

**Mme S. Hassan** l'ignorait ; le TC Corsier posera la question aux communes concernées.

Chaque commune prévoit ou non un budget pour subventionner les prestations offertes à leur

population, ajoute **Mme C. Boldrini**. Les sociétés communales peuvent formuler leur demande auprès desdites communes.

**M. A. Linder** n'est pas persuadé qu'Anières, qui a son propre club de tennis, subventionnerait les 3-4 jeunes Aniérais inscrits au TC Corsier.

**Mme S. Hassan** répète que le TC Corsier se renseignera et fera des demandes. Elle remercie donc la commission pour cette information.

– D'autres clubs (badminton par exemple) reçoivent-ils cette subvention ?

Pour autant que la Mairie reçoive une demande, confirme **M. F. Jaccard**. Corsier octroie une subvention pour chaque petit Corsiérais inscrit dans un club (culture ou sport) sur une autre commune (foot, ski, etc.).

**Le Président** propose de communiquer cette information lors de la prochaine réunion avec les associations.

– Quel est le montant de la subvention allouée par la commune au TC Corsier ?

Le TC Corsier participe à hauteur d'un tiers à la location des terrains (soit Fr. 5'000.- sur Fr. 17'000.-), explique **M. A. Linder**. Le club ne touche pas de subventions financières annuelles, mais demande parfois des aides spéciales.

**M. F. Jaccard** détaille les subventions indirectes versées par la commune : Fr. 12'000.- (location terrain), Fr. 71'000.- (amortissement pour les courts de tennis), Fr. 20'000.- (intérêts), Fr. 18'000.- (club house + amortissement), Fr. 5'400.- (location salle de gym 7h/semaine), Fr. 500.- (divers annuels : location de salles de réunion, petit matériel). Le coût global des subventions indirectes allouées au TC Corsier s'élève à environ Fr. 127'600.-/an.

Le TC Corsier a participé à hauteur d'un tiers au club house (Fr. 35'000.-) et investi Fr. 40'000.- pour les aménagements intérieurs et une partie de la terrasse, rappelle **M. A. Linder**.

– La demande du TC Corsier concerne le court No 4, dont la réfection lui semble aujourd'hui indispensable vu le nombre de membres et sa dangerosité. Quel est le coût de ce projet ?

**Mme S. Hassan** précise que le club a obtenu des devis.

Soit un montant de Fr. 45'000.- pour le court No 4 et Fr. 15'000.- pour la réfection et l'entretien du tapis devant le mur, qui est aussi dans un état déplorable, ajoute **M. Ch. Maure**. Cette partie serait mise à la disposition de tous. Aucun de ces travaux ne nécessiterait une APA (réfection et maintenance décennale).

– À qui appartiennent les installations et infrastructures situées sur les terrains loués ?

Le TC Club est une association communale, rappelle **M. Ch. Maure** ; toutes les infrastructures appartiennent à la commune. Si les terrains de l'époque lui suffisaient, le club prend à sa charge les frais d'entretien des terrains actuels, qui sont quelque peu excessifs. Avec une utilisation raisonnable, la durée de vie des courts est de 10-15 ans. L'usure des tapis est régulière.

**Mme S. Hassan** ajoute qu'en dehors de ces rénovations lourdes, les terrains sont annuellement contrôlés et les trous rebouchés, et ce aux frais du club. Le terrain No 4 n'a pas été rénové depuis une dizaine d'années.

Même s'il s'agit d'infrastructures communales, c'est le TC Corsier qui sera responsable en cas d'accident provoqué par le mauvais état du terrain, rappelle **Mme M. Hadenfeldt Legendre**.

Selon **M. F. Jaccard**, si le club juge qu'un terrain est impraticable et dangereux, en interdire l'accès est de sa responsabilité.

**M. Ch. Maure** explique que certains membres évitent de jouer sur le terrain No 4, vu son état. Le TC Corsier aimerait pouvoir offrir une prestation globale de qualité (infrastructures, ambiance, etc.). De plus, le club house est ouvert aux autres associations communales qui

souhaiteraient y organiser un événement.

Il semble à **Mme S. Hassan** que la commune envisageait de modifier la mise en passe de ses bâtiments. Le club souhaiterait savoir si une collaboration serait possible, afin de mettre en place un système de badges pour faciliter l'accès du club house aux autres associations et aux membres. Avec une offre groupée, le TC Corsier pourrait sans doute bénéficier de meilleurs tarifs.

**M. P. Angella**, qui est très souvent sur les courts, reçoit beaucoup de demandes des membres qui souhaiteraient aussi pouvoir utiliser le club-house. Le club aimerait vraiment que cet accès soit rapidement facilité, notamment pour les Corsiérois.

La commune étudie actuellement un nouveau système de mise en passe (badges) pour l'ensemble de ses bâtiments, confirme **M. F. Jaccard**. Ce gros dossier est en cours.

**Mme C. Boldrini** a pris note de la volonté du TC Corsier d'être intégré dans la future mise en passe. Elle s'assurera de la faisabilité de cette demande.

**M. F. Jaccard** précise, sur une question de **M. Ch. Maure**, que chaque badge sera personnalisé.

Selon un commissaire, le TC Corsier devrait avoir en parallèle son propre système de gestion des badges, et ce pour des questions techniques et financières.

D'où la demande du club d'être intégré à un certain niveau de l'appel d'offres, indique **Mme S. Hassan**.

Sur une question de **M. F. Jaccard**, **M. Ch. Maure** précise qu'au moins un parent possède la clé des courts. Les clés du club-house ne sont pas les mêmes.

Un système de badges personnalisés permettrait au club d'avoir un contrôle en cas de dégâts éventuels, ajoute **Mme M. Hadenfeldt Legendre**.

**M. Ch. Maure** explique que le club dispose de 200 clés mécaniques ; les badges concerneraient 1-2 portes.

L'objectif n'est pas de donner un badge à tout le monde, ajoute **M. A. Linder**, mais un par famille.

– À combien d'heures les membres du comité estiment-ils leur engagement bénévole ?

**M. A. Linder** préfère ne pas le savoir, car c'est beaucoup.

En tant que trésorier, **M. Ch. Maure** y consacre au minimum 2h/jour.

– Quelles sont exactement les demandes du TC Corsier ?

**Mme S. Hassan** indique que le TC Corsier demande depuis le début une aide pour la prise en charge de la réfection du court No 4 et la réfection de la partie plane devant le mur (qui sera ouverte librement à tous). De plus, le club mettant à disposition le club-house, il aimerait s'adjoindre à l'appel d'offres de la commune (mise en passe).

**M. P. Angella** relève que la zone devant l'école est très fréquentée par les mamans ou les nounous. Avec l'agrandissement du NGS et l'ouverture du club-house, cette zone de rencontre attirera de plus en plus de monde. Le club aimerait développer avec la commune davantage d'activités gratuites en lien avec le tennis (tennis-parc pour les enfants, par exemple). Il soumettra volontiers des suggestions à la commission par e-mail.

La commission a entendu les demandes du TC Club et en débattrait, sachant que l'octroi d'une éventuelle aide de Fr. 60'000.- pour la rénovation du court No 4 devra être inscrite au budget 2023.

En dehors des aspects financiers, la commune devra aussi s'assurer de la faisabilité, le mur étant sur un terrain agricole.

Mais le mur ne sera pas touché, explique un commissaire. Seule la moquette sera remplacée, ce qui ne nécessite pas d'APA.

**Mme S. Hassan** confirme qu'il n'y a nul besoin d'autorisation de construire (cas échéant, l'entreprise s'en charge). Le club entretient les courts chaque année. Mais la rénovation du court No 4, qui n'a pas été refait depuis 10 ans, est vraiment indispensable.

L'APA est nécessaire lorsqu'il y a des drainages, ajoute le commissaire, pas pour des travaux de surface comme un remplacement de moquette.

La commission rendra un préavis ; la décision définitive sera rendue par le Conseil municipal, souligne **le Président**.

Un préavis de la commission des finances sera également nécessaire, ajoute **M. F. Jaccard**.

**M. Ch. Maure** remet à **Mme C. Boldrini** les devis en sa possession.

Sur une demande de précision de **M. A. Linder** à propos des travaux d'agrandissement du NGS et des mesures qui seront prises, **M. F. Jaccard** explique que le pavillon provisoire sera installé en premier. Pendant la phase de construction, des protections bâchées seront installées sur toute l'enceinte du chantier qui sera fermé.

**Mme C. Boldrini** relève que la Mairie n'a pas encore reçu les comptes 2021 du TC Corsier approuvés par l'assemblée générale, comme les autres sociétés communales.

**M. Ch. Maure** les lui transmettra.

En l'absence de toute autres remarque ou question, **le Président** remercie M. A. Linder, M. Ch. Maure, Mme S. Hassan, Mme M. Hadenfeldt Legendre et M. P. Angella pour tout le travail formidable qu'ils font, puis les libère.

**M. Ch. Maure** précise qu'avant que les nouveaux terrains lui soient offerts, le TC Corsier comptait 140 membres. Ils sont actuellement 380.

Pendant le Covid-19, le tennis était un des rares sports qui pouvaient être pratiqués et le club n'a pas souffert d'une perte de ses membres comme d'autres associations. Il a reçu des demandes d'inscription jusqu'en novembre 2020, complète **Mme M. Hadenfeldt Legendre**. Beaucoup de personnes venaient même d'autres communes pour pratiquer des activités de plein air devant le mur.

*Départ de M. A. Linder, M. Ch. Maure, Mme S. Hassan, Mme M. Hadenfeldt Legendre et M. P. Angella.*

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (4 voix).

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2022**

Un commissaire a vraiment été surpris par l'agressivité verbale de deux élus qui transparaît vis-à-vis du TC Corsier dans ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (5 voix pour).

### **3. Discussion sur l'entretien avec les représentants du Tennis Club de Corsier**

Ci-après les éléments qui ressortent de la discussion qui s'engage.

**M. F. Jaccard** explique qu'aucune date de fin n'est prévue dans la convention signée avec le propriétaire du terrain.

– Que se passera-t-il si celle-ci s'arrêtait demain alors que la commune venait d'investir pour refaire des terrains ?

- La CUCP souhaitait consulter ladite convention. Serait-il possible de la mettre sur CMNet ?
- Ainsi que le contrat passé entre la commune et le TC Corsier ?

Il n'y a pas de convention entre le TC Corsier et la commune ; celle-ci a en revanche signé une convention notariée avec la famille propriétaire du terrain quant à l'utilisation des infrastructures qui s'y trouvent, indique **Mme C. Boldrini**.

Une convention est en préparation, qui sera à terme présentée au TC Corsier, puis validée par le Conseil municipal, ajoute **M. F. Jaccard**.

**Mme C. Boldrini** cite un extrait de la convention signée avec les propriétaires du terrain : « La location est consentie pour une durée de 15 ans à dater du 30.8.1980, soit jusqu'au 30.8.1995, puis reconduite tacitement pour une période de 3 ans (sauf préavis de 6 mois). »

Ce qui surprend fortement une commissaire, c'est que le club n'augmente pas les cotisations depuis des années, ne les augmentera pas en 2023 et n'a pas sollicité de subventions pour ses juniors aux autres communes. Il y a plus de membres, mais plus d'habitants aussi à Corsier ; pourquoi ne pas demander Fr. 10.- à Fr. 20.- de plus, un montant qui n'est pas énorme mais qui permettrait au club de renflouer sa caisse pour ces travaux d'entretien ? Ces aspects financiers la dérangent beaucoup. Et voir siéger un commissaire qui est aussi Vice-président du TC Corsier la dérange un peu.

Ce fait avait été largement débattu lors d'une précédente séance où ledit commissaire s'était fait remplacer, est-il ajouté.

L'intéressé souligne le fait qu'il n'y a jamais eu de réponse officielle sur ce point qui, de surcroît, n'a pas été inscrit dans le règlement communal.

La commission ad hoc était censée revenir sur ce règlement interne depuis mars 2022. Un autre règlement figure sur le CMNet, par rapport aux représentants des associations.

Une commissaire ne s'oppose pas à la présence de cet élu mais se pose sincèrement la question, car participer des deux côtés, cela la dérange.

Un autre commissaire insiste pour que l'administration communale s'assure de la faisabilité de cette rénovation, si minime soit-elle, en zone agricole. Et si l'utilisation actuelle du mur est légale.

Pour des questions d'équité, un commissaire aimerait que cette vérification soit étendue à l'ensemble des biens communaux situés en terrain agricole.

**Mme C. Boldrini** propose de mieux cibler cette demande, car les infrastructures sportives ou scolaires ne sont pas traitées de la même manière par l'État. Une question plus vaste et complexe nécessiterait plus d'investigations ; il ne pourrait donc y être répondu rapidement.

Le commissaire pense, à nouveau pour des questions d'équité, qu'un travail global devrait être fait au sein de la CUCP sur l'ensemble des installations.

Les techniciens de la commune se renseigneront par rapport au mur, confirme **M. F. Jaccard**.

Une commissaire souhaiterait une liste écrite des subventions en nature octroyées par la commune au TC Corsier afin que les élus puissent prendre une décision en toute connaissance de cause.

Un autre commissaire est un peu surpris que le club ne soit pas informé sur les subventions auxquelles il pourrait prétendre auprès des autres communes. Des cotisations qui couvrent plus de 50 % des frais, c'est pas mal.

Par souci d'équité, l'administration recense depuis 2 ans toutes les subventions en nature octroyées à l'ensemble des associations et sociétés communales, précise **Mme C. Boldrini**.

La somme cherchée par le TC Corsier n'est pas excessive non plus, est-il relevé. Il devrait être facile pour l'association de solliciter un emprunt dont l'amortissement ne lui coûterait que

Fr. 6'000.-/an.

Et comment évaluer le risque si, à terme, les propriétaires souhaitent récupérer leur terrain ? demande un commissaire.

Le Conseil municipal avait refusé de racheter ce terrain, rappelle **M. F. Jaccard**.

Les tennis se trouvent en zone 5, relève un commissaire en s'interrogeant à nouveau sur la question des demandes d'autorisation.

Question qui sera posée aux techniciens de la commune, répète **M. F. Jaccard**.

**Le Président**, qui joue à Corsier et à Collonge-Bellerive, compare les cotisations des deux clubs et ne pense pas qu'il faudrait augmenter celle du TC Corsier.

Celui de Collonge-Bellerive n'offre pas les mêmes services, est-il relevé.

Le court No 4 n'est jamais utilisé, alors que les autres sont surchargés ; il serait vraiment indispensable de le refaire, pense **le Président** qui souligne le nombre de Corsiérois membres du club. Il faut vraiment penser à qui profiteront ces Fr. 60'000.-.

Une commissaire rappelle que la commune a tout de même fait de beaux cadeaux au TC Corsier (nouveaux courts, club-house).

Depuis ces investissements, le nombre de membres a pratiquement doublé, est-il relevé. Il n'y a jamais eu autant d'engouement autour de ce sport.

Mais le club reçoit tout de même Fr. 127'000.- de subventions indirectes.

Un commissaire, qui croit que les courts avaient coûté environ 1,4 mio, rappelle que ce n'était pas la volonté du club de tennis, mais du Conseil municipal de réaliser des infrastructures qui ont engendré des plus-values (surbaïsser le terrain, création de bassins de rétention). Le club-house ne demande qu'à s'ouvrir aux autres sociétés communales, mais la mise en place d'un contrôle des accès est nécessaire ; il ne s'agit pas d'un lieu public.

Tous les membres des associations ne peuvent aller y boire un verre, relève un autre commissaire.

La demande du TC Corsier de pouvoir ouvrir le club-house via un système de badges a déjà été évoquée au sein de la CUCP, est-il indiqué.

Un commissaire voit les chiffres présentés par le club, sa demande de participation sur les Fr. 60'000.-, mais pas la quête d'autres sources de financement.

Le club a tenu un stand de boissons pendant la fête de la courge, remarque **le Président** en répétant que personne ne joue sur le court No 4, car il est dangereux.

Selon une commissaire, si un terrain est dangereux, le club devrait le fermer et informer la commune. La sécurité doit primer au premier grain de sable.

Pourquoi le club a-t-il attendu mi-octobre, si cela fait des années que ce terrain se dégrade ? demande un commissaire. La commission a reçu l'ensemble des associations en mai 2022, séance durant laquelle quelques-unes ont formulé des demandes d'aides pour des projets 2023. Le TC Corsier a évoqué la question des clés, mais pas du court No 4.

La demande a été faite fin août, est-il indiqué.

Pourquoi si tard ?

Une brève discussion s'engage sur le processus que cette demande suivra au sein de la commune, et les commissaires font plusieurs propositions d'amendements sur le préavis.

**Avec 1 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, la CSMAC préavis favorablement une participation de la commune pour la réfection du court No 4 sur le terrain privé (en surface), pour un coût total estimé de Fr. 45'000.-, sous condition d'aucune demande de changement de situation des propriétaires. La CF décidera de la somme allouée**

(totalité ou participation).

**À 1 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, la CSMAC préavise défavorablement une participation de la commune pour la réfection du tapis devant le mur (en surface), pour un coût total estimé de Fr. 15'500.-.**

À la demande du **Président**, aucun commissaire ne souhaite un rapport de minorité.

#### **4. Retour sur l'édition 2022 de la fête de la courge**

Ci-après différents retours des commissaires sur l'édition 2022 de la fête de la courge.

L'idée d'organiser cette fête dans le village était vraiment super et très conviviale. Et la commune a eu énormément de chance avec la météo.

Un commissaire a eu beaucoup de retours extrêmement positifs de gens extérieurs de la commune qui ont découvert le village avec beaucoup d'agrément. Les déviations de trafic ont engendré très peu d'inconvénients. Bravo à la commune d'avoir poussé pour que la route soit rouverte en bas, ce qui permettait un contournement fluide de Corsier qui a été quelque peu victime de son succès. Merci beaucoup à la commune pour ce qui a été fait ; et l'initiative était très plaisante pour tous les visiteurs.

**M. F. Jaccard** remercie les pompiers d'avoir assuré la sécurité du parking et de s'être vite adaptés à l'affluence.

Une commissaire a elle aussi eu énormément de retours positifs. Et les stands étaient très variés. Juste un regret personnel, à savoir qu'il n'y ait pas plus de stands de nourriture en lien avec cette cucurbitacée.

La commune encourage chaque année les artisans et commerçants à jouer le jeu en proposant au moins une déclinaison de courge (risotto, raviolis, raclette, etc.), indique **Mme C. Boldrini**. Mais les possibilités sont limitées suivant les produits.

Un commissaire n'a vu, avec ses collègues, que du positif. Il remercie la Mairie et les particuliers qui ont mis leurs cours à disposition.

Beaucoup d'échos positifs, confirme un autre commissaire qui félicite lui aussi la commune pour cette organisation en rappelant que si Corsier a la chance d'avoir cette fête de la courge, c'est grâce à l'initiative de Jean-Charles et Jacqueline Argand. Et la commune a bien suivi le travail qu'ils ont fait.

Une commissaire remercie chaleureusement Mme C. Boldrini, qui était sur tous les fronts, et toute l'équipe technique qui a œuvré pendant plusieurs jours.

Une autre ajoute une mention spéciale pour les décorations.

**Le Président** trouve que c'était une superbe édition ; il a lui aussi reçu beaucoup de bons échos. Des points minimes d'amélioration : signalétique des W.-C. publics, variétés de courges proposées, météo (une grande tente serait à prévoir en cas de pluie). La fête a atteint son seuil maximal, aussi propose-t-il d'entamer une réflexion, à savoir si la commune souhaite continuer à assumer l'intégralité, y compris financière, de cette manifestation.

**M. F. Jaccard** tient à remercier les marchands, qui ont joué le jeu. Ils sont arrivés et partis dans le calme, dans le délai qui leur était imparti. Il remercie également tous les employés communaux qui ont travaillé tout le samedi et le dimanche. Grâce au pôle technique, la commune a pu se permettre cette manifestation. Une personne est à applaudir, qui a fait 6 mois de travail et a œuvré pendant tout le week-end : **Mme C. Boldrini**.

Mme C. Boldrini est chaleureusement applaudie par l'ensemble de la commission.

Cette édition a permis à la commune de faire un week-end test en prévision des travaux du NGS, souligne **M. F. Jaccard**. Et celui-ci a été une très belle réussite. Si Jean-Charles et

Jacqueline Argand sont effectivement à l'origine de cette fête – comme lui-même était à l'origine des caisses à savon, il y a 30 ans –, **M. F. Jaccard** pense que cette manifestation est devenue une fête communale. Mme C. Boldrini et lui-même amélioreront encore certains détails pour cette fête au sein du village (des tentes étaient tout de même prévues en cas de pluie) et reviendront devant la commission pour les présenter.

Grâce au budget alloué par le Conseil municipal, la commune n'a pas eu trop de soucis matériels, indique **M. F. Jaccard** en remerciant les élus. Puis il réitère encore une fois ses remerciements aux collaborateurs de la Mairie ainsi qu'à Mme C. Boldrini.

Un commissaire remercie la commune pour ce travail exceptionnel en évoquant brièvement les Corsiérois à l'origine de plusieurs sociétés communales.

**Mme C. Boldrini** résume les changements majeurs intervenus cette année dans l'organisation de la fête. Le coin des enfants a remporté un vif succès. La vaisselle réutilisable a été introduite et une société de sécurité avait été engagée, ainsi qu'un électricien vu l'infrastructure. Les coûts sont donc un peu plus importants (le léger dépassement de budget sera absorbé par le budget global des manifestations). Elle n'a eu que des compliments des marchands, qui étaient tous ravis et sont habitués à des horaires d'installation et de rangement. Le fait qu'ils aient envie de revenir est aussi un gage de succès futurs. En termes d'espace, il paraît difficile d'étendre beaucoup plus la fête. Comme chaque année, les choses seront améliorées, conclut **Mme C. Boldrini** en encourageant les commissaires à faire part de leurs idées.

**M. F. Jaccard** ajoute que les habitants qui ont mis leurs cours à disposition seront personnellement remerciés, sachant que sans ces espaces, la manifestation aurait été bloquée. Merci à la population d'avoir accepté de jouer le jeu. Et les retours de la police cantonale étaient aussi très positifs.

Sur une question du **Président**, **Mme C. Boldrini** indique que du matériel supplémentaire avait été prévu ; tables et bancs ont été installés en fonction de l'affluence tant que cela a été possible.

Il y a eu beaucoup plus de tables et de bancs que d'habitude, constate **M. F. Jaccard**. Les petits emplacements ont été très appréciés par le public.

Sur une question du **Président** à propos des TPG, **Mme C. Boldrini** donne quelques explications sur l'installation et la sécurisation du site. Les équipes, qui font aussi un travail en amont, ont commencé le dimanche à 5h et ont terminé à 22h. L'objectif était de limiter au maximum les impacts de la fête pour les habitants, qui ont pu circuler normalement en bus tout le samedi, puis dès le dimanche soir.

Un commissaire pense que cette volonté, annoncée comme telle et respectée, a contribué au fait que les Corsiérois aient autant apprécié cette fête.

Une réflexion sera menée avec les TPG pour l'année prochaine, indique **M. F. Jaccard**.

Car accroître l'offre en mobilité douce aurait peut-être une incidence positive sur le trafic automobile, conclut **Mme C. Boldrini** en remerciant vivement les Conseillers municipaux qui, comme chaque année, ont tenu le stand de soupe. Fr. 2'729.- et 50 € ont été récoltés cette année en faveur de l'association Cerebral Genève (stands soupe + courges décoratives), une somme que l'Exécutif a décidé d'arrondir à Fr. 3'000.-.

## **5. Propositions individuelles et divers**

Une commissaire transmet à l'administration, par l'intermédiaire de Mme C. Boldrini, les nouveaux noms et coordonnées de Gym seniors. Puis elle rapporte l'interrogation de certains élus, à savoir comment cela se passera pour les différentes manifestations lorsque la salle communale sera en travaux.

Une réflexion globale sera menée une fois le calendrier des architectes finalisé, confirme **M. F. Jaccard**.

En prévision du projet de budget 2023, cette même commissaire suggère de revoir éventuellement les terrains de pétanque extérieurs, qui sont aussi très utilisés.

**M. F. Jaccard** annonce qu'il sera absent pour une durée indéterminée aux prochaines séances de commission.

Une commissaire évoque l'idée émise par certains élus d'organiser, peut-être en septembre 2023, une fête villageoise à l'intérieur qui pourrait réunir les habitants autour d'un thème. Ceux-ci formeraient un comité spécial pour l'organisation de cette fête.

**M. F. Jaccard** lui recommande de prendre contact avec le club des loisirs, qui a mentionné des idées de manifestations ouvertes à l'ensemble du village.

Sur une question concernant le festival du livre (novembre 2023 à Anières), **le Président** confirme que cette demande sera traitée dans le cadre de l'étude du projet de budget 2023.

Un commissaire suggère de revenir, dans une prochaine séance, sur le rôle des représentants.

Un autre commissaire transmet la demande de Mme O. Peccoud (Coherence), qui aurait besoin d'un podium pour les concerts du 15 au 17.12.

Cette demande est à transmettre à Mme S. Anderegg, rappelle **M. F. Jaccard**.

Mme O. Peccoud se représenterait bien pour des concerts, l'été prochain (podiums et bancs nécessaires), est-il ajouté. Et elle aurait bien participé aux fenêtres de l'Avent.

Pour de simples questions de traçabilité, il faudrait que Mme O. Peccoud remplisse le formulaire ad hoc auprès de Mme S. Anderegg, répète **M. F. Jaccard**, puisqu'une structure a été mise en place pour le prêt de matériel.

Concernant les fenêtres de l'Avent, Mme O. Peccoud a déjà formulé sa demande auprès de la commune, indique **Mme C. Boldrini**.

Le handball, qui peine à recruter de nouveaux membres, a rédigé un texte dont un commissaire donne lecture. Cette lettre évoque également le manque d'infrastructures sur la rive gauche.

**M. F. Jaccard** a pris contact avec le prof de gym et organisera une séance avec l'ensemble des concernés.

**Le Président** propose de fixer une nouvelle date afin d'étudier le projet de budget 2023. La séance étant fixée au 1.11.2022, **M. F. Jaccard** excuse d'ores et déjà son absence.

Les billets sont désormais en vente auprès de la Mairie, annonce **le Président** (l'information figure sur le site Internet de la commune).

La mise en place d'une billetterie avec Infomaniak n'a pas été satisfaisante, une solution qui a été abandonnée, annonce **Mme C. Boldrini**. Des habitants sont déjà venus acheter des billets. Concernant le Grand Théâtre, l'administration suggère d'organiser un tirage afin d'offrir à tous une chance d'acheter ces billets, qui ne sont pas nombreux (6 soirées).

**Le Président** déplore l'absence d'une véritable offre spéciale adaptée aux communes.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h45.

*Rapport : E. Maia*